

Covid-19 : la Ville de Limoges informe que les parcs et jardins restent ouverts

Les parcs et jardins publics, les bords de Vienne (à proximité du domicile) restent ouverts pour permettre la promenade et le sport individuel dans les limites de la stricte application du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

